

## COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 10 mai 2010

A tous les établissements de crédit de droit luxembourgeois et aux succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire

A toutes les entreprises d'investissement de droit luxembourgeois et aux succursales d'entreprises d'investissement d'origine non communautaire

### CIRCULAIRE CSSF 10/457

**Concerne: Transmission électronique à la CSSF**

- **du compte rendu analytique de révision (long form report) défini par la circulaire CSSF 01/27 relative aux règles pratiques concernant la mission des réviseurs d'entreprises et par la circulaire CSSF 03/113 relative aux règles pratiques concernant la mission des réviseurs d'entreprises auprès des entreprises d'investissement, et**
- **de la lettre de recommandations (management letter)**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer aux circulaires précitées qui définissent, entre autres, le contenu des rapports de révision à établir par le réviseur d'entreprises agréé dans le contexte du mandat du contrôle légal des comptes annuels.

La présente circulaire introduit, à côté de l'envoi sur support papier, la transmission du compte rendu analytique de révision et de la lettre de recommandations par les voies suivantes :

- transmission électronique par un canal sécurisé E-File ou Sofie, en respectant la convention de nom de fichiers telle que décrite en annexe ;
- envoi par courrier électronique classique : le choix de recourir à la messagerie électronique non sécurisée, comportant le risque de non-respect du principe de confidentialité, relève intégralement de la responsabilité du déclarant. Le déclarant optant pour ce choix non sécurisé pourra adresser les documents aux

adresses e-mail banques@cssf.lu pour les établissements de crédit et ei@cssf.lu pour les entreprises d'investissement.

Veillez noter que la remise de ces documents sur un support CD-Rom n'est plus acceptée.

Les rapports de révision reçus par voie électronique doivent pouvoir servir à des recherches ponctuelles, des analyses en cross-section et des comparaisons dans le temps. Leur format doit dès lors être compatible avec les outils de bureautique utilisés à la CSSF et ne pas empêcher l'accès en lecture, l'impression et la sélection (copier/coller, *copy/paste*). Afin de satisfaire ces conditions, les formats de fichier décrits en annexe sont à utiliser. En ce qui concerne plus particulièrement les fichiers PDF, il faut veiller à ce que les options sélectionnées au niveau de la fenêtre de sauvegarde (*save as*) autorisent les actions décrites au paragraphe précédent.

Le contenu du document électronique soumis doit évidemment être identique à la version papier du même document remis à la CSSF.

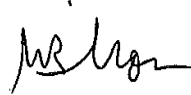
Le compte rendu analytique de révision et la lettre de recommandations sont à envoyer par voie électronique à la CSSF à partir de l'exercice comptable clôturant au 31 décembre 2010.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

#### COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON  
Directeur



Andrée BILLON  
Directeur



Simone DELCOURT  
Directeur



Jean GUILL  
Directeur général

Annexe

Annexe : Convention de nom des fichiers à respecter lors de l'envoi

Format :

TYRDIR-ENNNNNNNN-CCCCCCCC-PPPP-YYYY-MM-DD-DO-LL-III.ext

Signification :

Code	Signification	Structure	Valeurs autorisées
TYR	Type de reporting	Char(3)	'DOC' pour « Documents non-structurés »
DIR	Direction	Char(3)	'REP' pour Report → fichier vers CSSF 'FBR' pour Feedback on Reception → accusé de réception CSSF
E	Type d'entité	Char(1)	Types d'entité CSSF ('B', pour Banques, 'P' pour PSF)
NNNN NNN	Numéro signalétique	Number(8)	00000001...99999999 (identifiant CSSF de la Banque ou du PSF)
CCCCC CC	Numéro compartiment	Number(8)	Constante '00000000'
PPPP	Type de part	Number(4)	Constante '0000'
YYYY	Année	Number(4)	Année
MM	Mois	Number(2)	Mois
DD	Jour	Number(2)	Jour
DO	Type de document	Char(2)	'LF' pour Long Form 'ML' pour Management Letter
LL	Langage du document	Char(2)	Code langage ISO 639-1 (alpha-2) p.ex. en=english, fr=français, de=deutsch, lb=luxembourgeois,
III	Numéro annexe	Number(4)	'0000' – Document principal 'nnnn' – Annexe numéro nnnn
.ext	Extension	Char(5)	'pdf' (PDF) 'doc' (Word 2003) 'xls' (Excel 2003) 'ppt' (Powerpoint 2003) 'docx' (Word 2007) 'xlsx' (Excel 2007) 'pptx' (Powerpoint 2007)

Exemple :

DOCREP-B00000999-00000000-0000-2009-12-31-LF-FR-0000.pdf

DOCREP-B00000999-00000000-0000-2009-12-31-LF-FR-0001.xls

Long Form en langue française pour la banque B999 avec la date de référence "31 décembre 2009" accompagné d'une annexe en Excel